

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/06/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 06/07/2015

Délibération n° D-2015-231

Budget principal et budgets annexes - Approbation des
comptes de gestion 2014

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY

Direction des Finances**Budget principal et budgets annexes - Approbation
des comptes de gestion 2014**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le compte de gestion de l'exercice 2014 a été présenté par le Trésorier Principal Municipal. Il concerne le budget principal et les budgets annexes.

Après s'être fait présenter, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir pris acte, sur le budget principal, d'une discordance d'imputation comptable au sein du chapitre 65, pour cinq lignes de mouvement comme suit :

N° bordereau/mandat	Fonction	Compte au sein du compte administratif	Compte au sein du compte de gestion
103/1618 du 11/02/2014	2131	6558	6574
103/1619 du 11/02/2014	2131	6558	6574
103/1620 du 11/02/2014	2131	6558	6574
137/2267 du 19/02/2014	2131	6558	6574
195/3278 du 03/03/2014	2131	6558	6574

Considérant, qu'à l'origine ces cinq lignes de mouvements ont été émises par l'ordonnateur sur le compte 6574 et ont bien été prises en compte par la Trésorerie, considérant que l'ordonnateur a constaté après émission des mandats avoir commis une erreur d'imputation et a modifié ladite imputation, que cette discordance d'imputation n'influe pas sur le résultat comptable de l'exercice,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que les comptes de gestion des budgets annexes de la Ville de Niort, dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

- déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Ville de Niort, dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, appelle une observation sur l'imputation de cinq mouvements, sans réserve exprimée du fait que le résultat global est concordant avec le Compte Administratif 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ